



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 2

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre
2 0 2 6

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

**HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

**DANS CE
NUMÉRO :**

Inscriptions scolaires &
assistantes maternelles 1
Les Moments Forts 2 à 4
Infos communales 5
Autres informations 6 à 9
Associations 10 à 11
Autres informations 12
A vos Agendas 12

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026/2027

Les habitants de Bloye désirant inscrire leur(s) enfant(s) pour la première fois à **l'école primaire pour la rentrée 2026**, doivent se rendre en mairie avant le jeudi 16/04/2026 pour une préinscription avec les documents suivants :

- ⇒ Justificatif de domicile,
- ⇒ Livret de famille,
- ⇒ Carnet de santé avec la mise à jour des vaccins.

Un certificat d'inscription scolaire leur sera fourni.

Dès lors, vous devrez prendre contact par mail avec la directrice de l'école, Madame PERRET Mathilde pour recevoir le dossier d'inscription de l'école ainsi que la note de rentrée scolaire. Cet échange de mail sera également l'occasion de convenir d'un rendez-vous individuel le jeudi 30 avril 2026 pour finaliser l'inscription à l'école de votre enfant.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'école :

- ce.740688w@ac-grenoble.fr

AUTRES INFORMATIONS

ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

Nous avons la chance d'avoir sur la commune des assistantes maternelles agréées par le Service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de Haute-Savoie. Si vous cherchez une « nounou », prenez contact avec elles.

Nom	Adresse	Numéro téléphone	Capacité d'accueil restante au 22/01/2026
HUGOT-MERLOT Manuela	44 Route du Petit Salagine	06.61.84.83.11	0 place sur 3 places de capacité d'accueil au total.
LAMBERT Maude	590, Route de Ballentrand	06.18.80.22.16	1 place sur 4 places de capacité d'accueil au total.



Les Moments Forts

VŒUX DU MAIRE A LA POPULATION, AUX PARTENAIRES ET AUX ACTEURS ECONOMIQUES.

C'est le samedi 10 janvier 2026 à 11h00, qu'ont eu lieu les vœux de Madame la Maire, Isabelle BOUCHET.

Madame la Maire a débuté sur l'importance de la vie à Bloye et a souligné l'année marquée par un rendez-vous démocratique en mars prochain. C'est pourquoi, elle s'est exprimée avec retenue, par respect des règles électorales et pour la sérénité du débat public, sans oublier que ces échéances ne marquent pas de pause...

En effet, Madame la Maire a rappelé que suite à la démission de l'ancien Maire, Monsieur Patrick DUMONT, la mairie a assuré la continuité de ses missions essentielles. Les portes de l'école et de la mairie ont été changées et en ce qui concerne les projets de travaux, la réfection de la classe de maternelles de l'école est prévue, ainsi que des travaux de réfection de la Route de Ballentrand. De plus, des travaux de déploiement de la fibre optique ont été effectués, en espérant que tous les foyers soient éligibles en 2026. Le projet de construction des logements de la Garde de Dieu devrait débuter en 2026 mais la date exacte de début des travaux n'est pas encore connue.

Madame la Maire a remercié la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de Haute-Savoie pour leurs aides. Elle a continué à saluer le dévouement des agents communaux administratifs et techniques, que ce soient à la cantine, le périscolaire, à l'entretien des bâtiments,....

Elle a remercié les forces vives de la commune, les associations telles que l'Association des Parents d'Elèves (APE), le Comité d'Animation de Bloye (CAB), toutes les associations sportives, qui font vivre la commune..., l'Association Communale Sportive de l'Ecole de Bloye (ACSEB), pour les projets pour l'école et les enfants,... ainsi que les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Madame la Maire est revenue sur l'Association des Aînés «Les Bons Vivants» ; cette association a été arrêtée mais la mairie continue de mettre à disposition la salle les lundis après-midi vers 14h30 pour jouer, discuter,...

Madame la Maire a remercié également les commerçants, les entrepreneurs et les membres du conseil municipal pour leur investissement et leur travail.

Elle a remercié les différents acteurs de la commune qui étaient présents(es) à cette cérémonie. Madame Sylvia ROUPIOZ, conseillère régionale et maire de Boussy, Monsieur François RAVOIRE président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et maire de Vallières-sur-Fier, Monsieur Christian DULAC, maire de Rumilly, Monsieur Jean-François BRAISSAND, maire d'Entrelacs, Monsieur Alain BAUQUIS, maire de Saint-Félix, Monsieur Marcel PEILLAT, ancien maire de Bloye, Madame Aurore HOUDAS du Dauphiné Libéré et qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette cérémonie.



Madame Véronique RIOTTON, députée de la Haute-Savoie, Monsieur Loïc HERVE et Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateurs de la Haute-Savoie, Monsieur Martial SADDIER, président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, Monsieur Roland LOMBARD, maire d'Hauteville-sur-Fier, le Lieutenant Timothée POSTIC, gendarme de Rumilly, Monsieur Miguel MONTEIRO, conseiller municipal à la mairie de Rumilly, Madame Carole DUPESSEY, présidente de la société Dupessey & Co, Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président du Syane étaient excusés.

Monsieur François RAVOIRE, président de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et maire de Vallières-sur-Fier a pris tout d'abord la parole pour parler des travaux de la station d'épuration, l'expérimentation du covoiturage subventionné par l'Europe, de la Véloroute des 5 Lacs qui traversera Bloye en 2027, de la réintégration du Sila depuis le 1^{er} janvier 2026, de la signature du Plan Climat au mois de mars 2026, de la révision du PLUI qui se termine et enfin du travail sur les zones d'activités pour acquérir du terrain et pour proposer des baux à construction aux entreprises.

Madame Sylvia ROUPIOZ, conseillère régionale et maire de Boussy a également pris la parole pour exprimer ses vœux de la Région et du conseiller délégué. Elle a ensuite parlé des lycées, le transport avec la mise en place de la véloroute, du pass région qui permet aux personnes de plus de 65 ans de bénéficier de tarifs préférentiels, sur plusieurs services et activités régionales....

Les cinq nouvelles familles dont quatre familles ont répondu présentes, étaient mises à l'honneur : TRIBOUT Eric ; STRAZZULLA Yoan et ABRY Miranda ; ALEO Andréa et ROSEREN Marie-Dominique. MOSCILLO Fabien et BEIRNAERT Sophie ; GRANGER Alexandre et MAGNIN Ludivine étaient excusés.

Il fut alors temps de passer au moment festif et convivial de la cérémonie avec l'échange du verre de l'amitié, des petits fours et autres galettes des rois.

La municipalité remercie l'ensemble des personnes présentes lors de cet événement et renouvelle ses vœux de bonne et heureuse année 2026 à l'ensemble des habitants et acteurs de la vie de notre commune.



Moments forts

REUSSITE POUR LA 2^{EME} MARCHE AUX LAMPIONS EN DECEMBRE 2025 !

Le vendredi 19 décembre 2025 s'est tenue pour la 2^{ème} édition la «marche aux lampions» organisée par le CCAS de Bloye.

La mairie a fourni les lampions. Le départ s'est fait de la mairie, puis l'itinéraire emprunté a été le Chemin de la Mairie (devant le cimetière), la Route des Cavolets et l'arrivée s'est faite de nouveau à la mairie en passant devant l'école.

Malgré la pluie, une quinzaine de personnes étaient présentes. A l'issue de la marche, tous ont apprécié le vin chaud pour se réchauffer.

Nous avons eu la visite du Père Noël qui a distribué des papillotes. Ce fut une réussite.

Merci à toutes les personnes présentes et celles qui ont organisés cette soirée !



ACTIVITES AVEC L'ECOLE !

Les enfants de l'école ont participé à des spectacles les :

⇒ 22 janvier 2026 (matin) : spectacle «1001 Couleurs» avec la chanteuse Sarah Jeanne Ziegler et le percussionniste Renaud Ollivier pour les PS-MS-GS (GS des deux classes).

⇒ 30 janvier 2026 (après-midi) : spectacle «Diva Syndicat» de la compagnie «Mise à Feu» pour la classe de Mme FURTER.

Spectacle «1001 Couleurs»

Spectacle «Diva Syndicat»





FAITES LE CHOIX DU BROYAGE !

Un broyeur mis à disposition à titre gracieux par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie sera disponible sur la commune les lundi 23, mardi 24 et mercredi 25 mars 2026. Nous nous déplacerons chez les personnes intéressées pour broyer leurs branchages sur prise de rendez-vous auprès de la mairie (sur place, par mail) au plus tard le jeudi 19 mars 2026. Ce matériel broie des branches jusqu'à 10 cm de diamètre. Le broyat vous servira de matières sèches dans votre compost, pour pailler ou pour aménager des allées. La mairie ne récupérera pas votre broyat, les habitants devront l'utiliser ou l'emmener par eux-mêmes en déchèterie. **Il est demandé aux administrés(ées) d'être présents(es) sur place et de préciser lors de leurs inscriptions le volume à broyer.** Nous remercions le service Prévention et Valorisation des Déchets de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le prêt de ce matériel.

Sources Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie et la mairie.

ETAT CIVIL.



Naissances : **Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune :**

- Elio MOSCILLO BEIRNAERT, né le 25 décembre 2025, fils de MOSCILLO Fabien et BEIRNAERT Sophie, domiciliés 415 Route des Greppes.

- Ezio GALINEAU, né le 27 janvier 2026, fils de GALINEAU Loïc et DUMONT Anaëlle, domiciliés 280 Route de Massingy.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Décès : **Nous avons eu le regret de perdre :**

- Madame Huguette BEAUQUIS décédée le 23 décembre 2025.

- Monsieur Jean-Pierre SANCHEZ décédé le 11 janvier 2026.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles et à leurs proches.



GALETTE DES ROIS A LA CANTINE !

Jeudi 08 janvier 2026, les enfants de l'école publique de Bloye ont pu partager et déguster la traditionnelle et délicieuse galette des rois à la cantine fournie par notre prestataire de cantine LEZTROY ! Merci à notre fournisseur ! Nous avons eu cette année encore, trois reines : Romy, Maëlya et Océane et deux rois, Liam et Léonard ! Tout le monde était ravi et s'est régalé pendant ce moment chaleureux et convivial !



PARTICIPATION DE LA MAIRIE A L'ACHAT DE PIEGES CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Au vu de la progression sur l'Albanais de la recrudescence des frelons asiatiques, la mairie prend en charge une partie ou la totalité des frais de cette destruction de nids de frelons asiatiques et uniquement asiatiques auprès des administrés(ées) à la hauteur de 120 €/destruction/habitation, avec une limite de 10 au total pour la commune et sur demande de justificatifs (RIB, facture à partir du 13/01/2026 jusqu'au 31/12/2026), si et seulement si le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) des Savoie ne prend pas en charge la destruction. La mairie va également acquérir 10 pièges à frelons pour les mettre à disposition pour les habitants intéressés.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations par mail : mairiebloye@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE Vie publique COLLECTIVITES TERRITORIALES

Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats (en fonction de la taille de la commune)
Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)
Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A a la majorité absolue > elle obtient la majorité des sièges (prime majoritaire), soit 6 sièges.

Les 5 sièges restants sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre la liste A et la liste B (si elle a obtenu plus de 5% des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Mêmes règles de répartition que pour le 1^{er} tour : prime majoritaire pour la liste arrivée en tête, représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour, les listes doivent avoir obtenu plus de 10% des suffrages exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus de 5% peuvent fusionner.

ELECTIONS MUNICIPALES : LES 15 ET 22 MARS 2026

Les 15 et 22 mars 2026, vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux.

⇒ Le mode scrutin change !

Le scrutin est désormais un scrutin de liste paritaire (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste.

⇒ Fin du panachage :

Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

⇒ Ce qui ne change pas :

Il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote. **L'électeur fait la preuve de son droit par la présentation de sa carte électorale, de l'attestation d'inscription en tenant lieu ou d'une décision judiciaire d'inscription.** La présentation de la carte électorale n'est donc cependant pas obligatoire. Son défaut ne fait

pas obstacle à l'exercice du droit de vote si l'électeur est inscrit sur la liste électorale et justifie de son identité mais elle est fortement recommandée. Vous ne recevrez pas de carte électorale, sauf si vous venez de vous inscrire sur la commune.

⇒ Procuration :

Si vous êtes absent le jour du vote, vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration le plus tôt possible. Vous n'avez pas de justificatif d'absence à fournir. Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

TROIS SOLUTIONS S'OFFRENT A VOUS :

1) En ligne et déplacement rapide (le plus courant)

◇ Faire la demande sur maprocuracion.gouv.fr

◇ Ensuite, validation d'identité en gendarmerie ou commissariat.

⇒ Le déplacement est plus court qu'avant, pas besoin de remplir tout sur place.

2) **100 % en ligne, seulement si vous possédez la carte d'identité au format carte bancaire.**

◇ Disposer de FranceConnect+ (Identité Numérique La Poste, par ex.)

◇ Aucun déplacement nécessaire.

◇ **C'est la solution la plus simple.**

3) **Procédure "papier" classique**

◇ Formulaire papier.

◇ Obligatoirement en gendarmerie ou commissariat.

(C'est l'ancienne méthode, encore possible mais la plus contraignante).

SUBVENTION ACCORDEE POUR LA REFECTION DE LA ROUTE DE BALLENTRAND.



Madame la Maire ainsi que les membres du conseil municipal remercient le Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour l'attribution de la subvention du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2025 dans le cadre de la réfection à venir de la Route de Ballentrاند. La subvention accordée s'élève à hauteur de 32164 € (trente-deux mille cent soixante-quatre euros) sur une dépense subventionnable HT de 80350 € (quatre-vingt mille trois cent cinquante).

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUi-HM



La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a engagé par délibération du 7 novembre 2022 et arrêté le 15 décembre 2025, une révision générale de son plan local d'urbanisme intercommunal, dans l'objectif de mieux répondre aux enjeux du territoire.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des communes du territoire, le PLUi-HM (habitat et mobilité) s'inscrit dans une démarche transversale d'urbanisme et de développement durable qui a vocation à s'enrichir au cours des étapes successives de son élaboration.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, rubriques :

- ⇒ «Actions et projets»
- ⇒ «Aménager»
- ⇒ «Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-H)»

Les documents sont également consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. L'enquête publique se tiendra courant juin 2026.



Sources Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

INSEE : ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LES RESSOURCES ET LES CONDITIONS DE VIE DES MÉNAGES

L'Institut National des Enquêtes Economiques (INSEE) réalise une enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie entre février et avril 2026.

Cette enquête est essentielle pour connaître les inégalités de ressources et comprendre les situations de pauvreté et d'exclusion sociale.

Dans notre commune, des ménages seront sollicités, les enquêteurs accrédités seront :

- ⇒ M. BOUZIDI Sofiane pour le budget des familles.
- ⇒ Mme BIN Stéphanie pour l'emploi du temps.

Ils seront munis d'une carte officielle les accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous leur réserverez.



Autres Informations

VOUS AVEZ BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT !

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen ? Faire votre recensement citoyen à l'âge de 16 ans est obligatoire, que vous viviez en France ou à l'étranger. Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous obtenez une attestation de recensement. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), un concours administratif en France ou au permis de conduire.
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et pourrez alors voter.

La mairie vous remet votre attestation de recensement le jour-même de votre recensement citoyen. Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur www.service-public.fr ou scanner le QR code de l'affiche ci-dessus.



REDUCTION DES DECHETS

Composter, c'est facile ! A chacun sa solution

Le compostage individuel dans son jardin

Récupérez **gratuitement**
un composteur !



Le compostage partagé en pied d'immeuble

Demandez l'installation
d'un site de
compostage partagé !



ÇA VA AU COMPOST

Les épiluchures de fruits (sauf les agrumes !), les légumes crus, le marc de café et son filtre en papier, le thé (sans plastique ni étouvette), les coquilles d'œufs, écaillés, les restes de repas, les sachets craft et l'essuie-tout.



À NE PAS METTRE

Os et arêtes, coquillages et crustacés, pain, déchets verts de jardin, objets de terre, sacs "biodégradables", magazines, journaux et mégots, lièvre animale.



Vous souhaitez installer un composteur ?
dechets@rumilly-terredesavoie.fr - 04 50 01 86 91
Ou réservez directement en ligne



LANCEMENT DU DISPOSITIF «J'YCOVOIT» !

Lundi 5 janvier 2026, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a lancé officiellement «J'ycovoit», un dispositif expérimental d'incitation financière au covoiturage, en partenariat avec BlaBlaCar Daily. Ce projet vise à réduire l'usage de la voiture individuelle sur le territoire, en ciblant prioritairement les trajets domicile-travail dans une démarche innovante pour développer des alternatives à la voiture individuelle. Le but est de réduire les émissions de CO², désengorger les axes routiers aux heures de pointe,...

Comment bénéficier de ce dispositif ?

- ⇒ Télécharger l'application BlaBlaCar Daily et s'inscrire au dispositif.
- ⇒ Le conducteur est indemnisé :
 - De 4 km à 15 km : 1,5 € par passager par trajet.
 - Au-delà de 15 km et jusqu'à 30 km : + 0,10 € supplémentaire par km par passager.
 - Au-delà de 30 km : 3 € par passager par trajet.

Le coût d'un trajet pour le passager est gratuit.

Quelles sont les conditions ?

- ⇒ Distance minimale : 4 km.
- ⇒ Périmètre éligible :
 - Trajets internes entre les communes de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.
 - Trajets externes entre Rumilly Terre de Savoie et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) voisines : Grand Anney, Grand Chambéry, Grand Lac, CC Fier et Usse et CC Usse et Rhône.

J'ycovoit est porté par Rumilly Terre de Savoie, en collaboration avec BlaBlaCar Daily et soutenu par le programme ALCOTRA avec la collaboration de l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc.

En savoir + sur www.rumilly-terredesavoie.fr,

Rubrique : Mes-demarches/Mobilités/J'utilise le service J'ycovoit



Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité

LE COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB)

11^{ème} CONCOURS DE BELOTE DU COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB).

Le dimanche 1^{er} février 2026 s'est déroulé le concours de belote organisé par le Comité d'Animation de Bloye.

Trente doublettes ont joué cinq parties sur 10 donnes. Les joueurs ont pu se restaurer et se désaltérer à la buvette. La 1^{ère} équipe a gagné deux bons pour deux pneus offerts par «VICTOR PNEUS» que nous remercions.

Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes ont gagné deux bons d'achat de 70€ chacun à la «Boucherie des 2 Savoies» à Saint-Félix et deux bons d'achat de 50€ chacun à la «Crém'Rit» à Entrelacs.

Nous remercions tous les donateurs pour les lots et tous les bénévoles qui ont organisé ce concours. La journée fut une réussite !

Une sortie d'une journée va être organisée. Les informations seront à venir.



Le Comité d'Animation de Bloye (CAB).

COURS DE YOGA TOUS LES MARDIS SOIRS !

Je donne des cours de de Yoga tous les mardis soirs de 18h30 à 19h45 au Foyer rural «Yves de Mouxy».

C'est une discipline simple qui permet d'assouplir le corps en général. Il tonifie et sculpte le corps toute en douceur....

Ouvert à tout âge.

Pour plus de renseignements, vous pouvez m'appeler au 06.23.47.04.19.



France ZAMMIT.
Présidente de l'association.

APE

Chers habitants,

Nous aurons le plaisir de vous retrouver le samedi 14 mars 2026 prochain pour le carnaval de l'école. Rendez-vous à 15h00 sur la place de l'église pour le défilé qui sera une nouvelle fois rythmé par la BatucaD'Rum (anciennement Les Maillochitos).

Votre belle énergie habituelle, espérons-le, **chassera cette année la pluie, au profit d'un grand soleil.....** 🌞

A cette occasion, vous pourrez récupérer vos commandes de plats à emporter, dans la cour de l'école, à partir de 16h00.

Si ce n'est pas déjà fait, le bon de commande ne devrait plus tarder dans vos boîtes aux lettres. 😊

Amicalement, pour les enfants,



L'équipe APE.

CHASSE (ACCA)

Bonjour à toutes et tous,

La saison 2025/2026 est terminée !

Le prélèvement effectué est le suivant :

- ⇒ Trois chevreuils indifférés (mâles ou femelles).
- ⇒ Deux chevreuils jeunes.
- ⇒ Un sanglier.
- ⇒ Une dizaine de canards.
- ⇒ Neuf faisans.
- ⇒ Une dizaine de pigeons.
- ⇒ Un lièvre.
- ⇒ Quelques sarcelles.



Une très belle saison de chasse réalisée pour l'ensemble des chasseurs !

Le président de l'ACCA de Bloye.
Christophe RAMEL.

Un coup de projecteur sur nos entreprises locales !

Notre commune regorge de talents et de savoir-faire. Pour mieux les connaître et leur donner la visibilité qu'ils méritent, la mairie lance un répertoire des entreprises locales.

Pourquoi cette initiative ?

Parce qu'on souhaite soutenir ceux qui font vivre notre territoire. Ce répertoire permettra à chacun de découvrir les talents d'à côté et de créer du lien entre habitants et entreprises.

Ce que nous proposons :

- Votre entreprise sera inscrite dans un annuaire communal accessible à tous.

Vous pourrez bénéficier **d'encarts gratuits** dans le bulletin municipal pour présenter vos services, vos nouveautés ou vos actualités.

Vous souhaitez vous y inscrire ?

Rien de plus simple : contactez la mairie par courriel «mairiebloye@wanadoo.fr», par téléphone «**04.50.01.43.27**» ou au **secrétariat et transmettez, s'il vous plaît :**

- Le nom de votre entreprise
- Votre activité
- Vos coordonnées (adresse, téléphone, site web)
- Un logo ou une photo

Ensemble, faisons vivre notre tissu économique local et offrons plus de visibilité aux entreprises qui contribuent à la vitalité de notre commune !



A vos Agendas



DIMANCHE 08 MARS 2026 : **Choucroute organisée par le Comité d'Animation de Bloye (CAB) au Foyer Rural «Yves de Mouxy» à 12h00 sur inscription.**

SAMEDI 14 MARS 2026 : **Carnaval organisé par l'APE (l'Association des Parents d'Elèves). Rendez-vous à 15h00, sur le parking du Foyer Rural «Yves de Mouxy» et départ du défilé suivi d'un goûter à l'école, ouvert à tous.**

DIMANCHE 15 MARS 2026 : 1^{er} tour des élections municipales 2026.

DIMANCHE 22 MARS 2026 : 2^{ème} tour des élections municipales 2026, si pas de majorité absolue au 1^{er} tour.

LUNDI 23, MARDI 24 ET MERCREDI 25 MARS 2026 : **Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail. Inscription obligatoire au plus tard le jeudi 19 mars 2026.**

Responsable Publication : Isabelle BOUCHET

Comité de validation : Isabelle BOUCHET, Claire NONIN, Laurent BONIAUD, Aurélie GIRARD, Yaserine MIGUEL et Marie-Rose GUIGON.

Distribution : Véronique ROQUART

Crédits Photos : Mairie de Bloye, CAB, Ecole, APE, Hebdo des Savoie, Associations de Bloye et «hors Bloye»,
Ne pas jeter sur la voie publique.